



Assemblée Générale du 20 mai 2021

Réponses du Conseil d'administration aux questions écrites

* *

Pour mémoire, tout actionnaire pouvait poser des questions écrites au Conseil d'administration :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée au siège social à ENGIE, Secrétariat Général, 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie ;
- par courriel à l'adresse questionsecritesAG2021@engie.com;

Toutes les questions écrites reçues jusqu'au mardi 18 mai 2021 à minuit (heure de Paris) ont été traitées.

Conformément aux articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, ces questions écrites, qu'elles soient adressées par courriel ou par voie postale, doivent pour être recevables être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Société Générale, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités.

Le Conseil d'administration a reçu 27 questions écrites posées par 6 actionnaires. Certaines d'entre elles ne sont pas parvenues à la Société dans les formes requises par la réglementation ; ces questions écrites ne sont pas, dans ces conditions, recevables en tant que questions écrites au sens de la Loi. Votre Conseil a cependant considéré qu'à titre exceptionnel, et pour la bonne transparence des débats, il était utile d'y répondre.

Le texte de ces questions est résumé sans en dénaturer le sens dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Une réponse est prévue à chaque question posée, quand bien même certaines questions trouveront-elles réponse dans les exposés de l'Assemblée Générale.

L'article L.225-108 alinéa 4 du Code de commerce permet au Conseil d'administration de répondre aux questions écrites des actionnaires sans qu'elles soient reprises en assemblée générale dès lors qu'elles figurent sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

*
* *

Treize questions ont été posées par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) représenté par Mme Caroline Le Meaux et M. Alexis Masse

○ **Environnement**

Pour être en ligne avec l'Accord de Paris, quels sont les montants de CAPEX à horizon 2025 ? Comment ces CAPEX seront répartis sur l'ensemble de la chaîne de valeur entre CAPEX de maintenance et CAPEX de croissance ? Quelle est la répartition géographique ?

Réponse apportée :

ENGIE renforce son engagement en faveur de la décarbonation avec un objectif ambitieux « *Net Zéro Carbone* » sur les 3 scopes d'ici 2045, en suivant la trajectoire « *well below 2°C* ». Sur la voie du « *Net Zéro Carbone* », le Groupe prévoit de réduire d'environ 55% l'intensité carbone de sa production électrique à 158 g/kWh en 2030, contre 348 g/kWh en 2017, conformément aux objectifs *Science Based Targets*.

ENGIE a démontré à nouveau son engagement en faveur de la sortie du charbon en annonçant récemment au Chili un plan de transformation complet, qui prévoit le développement de 2 GW de capacités renouvelables et la fin de ses activités de production d'électricité au charbon d'ici 2025. L'objectif global reste la sortie définitive du charbon en Europe d'ici 2025 et au niveau mondial d'ici 2027. Pour réaliser ces objectifs, tout en contribuant à une transition juste, ENGIE privilégie les options de sortie dans l'ordre suivant : fermeture, conversion et cession. La cession n'est envisagée que dans les cas où les autres options ne sont pas possibles.

ENGIE contribue également à la décarbonation de ses clients. ENGIE a mesuré qu'en 2020 le recours à ses produits et services a permis d'éviter 20Mt CO² chez ses clients. La méthodologie mise en œuvre a en outre été rendue publique afin de contribuer à la définition d'un standard ouvert et d'un objectif qui dynamisera le marché de la décarbonation. Le Groupe prévoit ainsi de permettre à ses clients d'éviter 45Mt CO² par an d'ici 2030.

Accélération des investissements de croissance de 15 à 16 milliards d'euros : ENGIE prévoit des investissements de croissance entre 15 et 16 milliards d'euros sur la période 2021-2023, dont environ 55 % sont déjà engagés. Ces investissements devraient être répartis comme suit : 40-45 % pour les Renouvelables, 30-35 % pour les Infrastructures et 15-20 % pour les Solutions à l'énergie, avec des budgets CO² respectifs. En outre, 80 % de ces investissements devraient être compatibles avec la taxonomie européenne actuellement en cours d'élaboration. L'allocation de ces investissements respectera un processus assorti de critères financiers et ESG stricts.

Dans les renouvelables, environ 80% de nos capex seront investis dans 4 pays prioritaires (Etats-Unis, France, Brésil et Chili) ainsi que dans l'éolien off-shore.

Par ailleurs, les capex de maintenance devraient être compris entre 7 et 8 milliards d'euros sur la période 2021-2023.

Comment limitez-vous l'impact de la perte de biodiversité sur vos revenus futurs ? Précisez les indicateurs et moyens mis en place.

Réponse apportée :

En lien avec ses engagements *act4nature international*, ENGIE dispose d'une *feuille de route 2020-2030 Groupe* déclinée en 4 axes :

- Axe 1 – Empreinte au sol et continuités écologiques : tous les sites industriels mettent en place une gestion écologique et tous les sites prioritaires pour la biodiversité sont dotés d'un plan d'action établi avec les parties prenantes concernées d'ici 2030 ;
- Axe 2 – Changement climatique : mise en œuvre d'ici 2025 de 10 solutions fondées sur la nature (SfN¹) dans les territoires ;
- Axe 3 – Chaîne de valeur : tous les projets de développement présentés au Comité des Engagements avec une analyse « Eviter-Réduire-Compenser » des enjeux biodiversité d'ici 2022 et intégration de critères biodiversité dans les analyses de cycle de vie pour réaliser une analyse approfondie des impacts (2 activités par an d'ici 2025) ;
- Axe 4 – Sensibilisation : mise à disposition de modules de sensibilisation à la biodiversité pour l'ensemble du personnel (2022 - 2023 : 3000 salariés/an) et création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques d'ici 2022.

Comment anticipez-vous la raréfaction de certaines ressources naturelles et les difficultés d'approvisionnement de vos ressources stratégiques ? En quoi cela affecte-t-il vos modèles économiques et comment sécurisez-vous vos filières d'approvisionnement ?

Réponse apportée :

Une étude a été menée sur les ressources les plus critiques utilisées pour mener à bien les activités d'ENGIE via le prisme de la rareté physique des ressources et leurs risques géopolitiques. Cette étude a mis en exergue 3 activités à surveiller : les renouvelables, les batteries et les électrolyseurs pour la production d'Hydrogène. Des travaux sont en cours pour améliorer significativement la gestion de fin de vie des matériaux – principalement pour les filières solaires, éoliennes et batteries.

Des travaux sont aussi en cours sur la raréfaction de l'eau dans certaines régions du monde, via l'analyse et la mise en place de plans de mitigation pour les sites situés dans les zones de stress hydrique extrême.

○ **Social**

La solidarité entre acteurs économiques, grandes et petites entreprises, semble nécessaire pour limiter les impacts négatifs de la crise actuelle. Comment votre groupe adapte-t-il, aux plans national et international, ses pratiques d'achat ou de vente, pour soutenir ses fournisseurs ou ses clients qui sont affectés par la crise ? Appliquez-vous des politiques différenciées pour les TPE-PME ? La crise vous a-t-elle poussé à changer structurellement vos politiques en la matière ?

¹ Les SfN sont les actions qui s'appuient sur les services rendus par la nature. Elles permettent à la fois de restaurer la biodiversité et de répondre aux grands défis sociétaux tel que l'adaptation aux impacts du changement climatique. Des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services et permettent donc le développement de solutions au bénéfice de nos sociétés et de la biodiversité, dans le cadre des changements globaux. Ces solutions fondées sur la nature sont cadrées par le standard développé par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature).

Réponse apportée :

S'agissant des fournisseurs affectés par la crise, et en particulier les TPE-PME, ENGIE a mis en place des actions de solidarité au travers de :

- Un soutien financier ouvert à ses 75.000 fournisseurs TPE-PME en France et en Belgique. Ce dispositif consistait en la mise en place de paiement accéléré sur demande, visant à régler à réception les factures émises par :
 - Les très petites entreprises (moins de 15 salariés et chiffre d'affaires annuel <2 m€)
 - Les entreprises de taille moyenne (moins de 250 salariés et chiffre d'affaires annuel <50 m€)En 2020, ce dispositif global correspondait à un engagement financier de 250 millions d'euros, dont 150 millions pour la France permettant d'accélérer le règlement des factures et ainsi contribuer à renforcer leur trésorerie en cette période délicate. Une enveloppe complémentaire a été mise en œuvre pour les autres géographies du Groupe sur demande, selon des critères semblables à ceux adoptés en France et en Belgique.
- Un soutien logistique par l'approvisionnement et la mise à disposition de lots de masques pour les PME de la filière du Comité Stratégique de Filière (CSF) Industries des Nouveaux Systèmes Energétiques, afin de les aider dans leur reprise d'activité. Pour ce faire, le site internet de Snam <https://www.snam.com> a été utilisé pour assurer le volet promotionnel et transactionnel auprès de ces fournisseurs.
- En tant que Groupe responsable, ENGIE est resté attentif à l'ensemble de ses parties prenantes, en veillant notamment à (i) sécuriser ses relations avec les fournisseurs contribuant directement à ses missions d'intérêt général, notamment via des plans de continuité d'activité, et (ii) apporter son soutien financier et logistique aux fournisseurs les plus fragiles.
- S'agissant des clients particuliers, Engie s'est engagée à venir en aide aux clients particuliers en France les plus fragilisés en engageant 12M€ à travers le remboursement de deux mois d'abonnement en électricité pour 600 000 foyers aidés en 2020. Engie a également offert des facilités de paiement sur 6 mois pour les entreprises de moins de 10 salariés ayant dû cesser leur activité et celles ayant été impactées fortement par la crise en France.

Comment gérez-vous, au niveau du groupe, les impacts sociaux associés au développement massif du télétravail depuis le début de la pandémie ? Notamment en termes de gestion des risques psychosociaux, de participation aux frais, d'enquête de satisfaction des salarié.e.s, d'inversion du choix des salarié.e.s, de part des salarié.e.s en télétravail, etc.

Réponse apportée :

Dans le cadre de la crise Covid, le Groupe a pleinement joué son rôle d'entreprise responsable.

Parallèlement aux mesures individuelles et collectives de protection de la santé physique des collaborateurs, la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) a fait l'objet d'une attention particulière et d'actions spécifiques, notamment :

- Kit dédié aux managers pour les sensibiliser aux RPS auprès de leurs équipes, écoute renforcée, attention particulière aux signaux faibles,
- Dispositifs locaux de suivi des RPS et enquêtes auprès des collaborateurs pour évaluer leur qualité de vie au travail.

- Comités de crise actifs, impliquant les équipes de direction ainsi que les experts RH, Santé & Sécurité et Communication, et en partenariat permanent avec la médecine du travail.
- Accompagnement spécifique pour les salariés en difficulté, par les managers, responsables RH et médecins du travail.
- Approche concertée, en partenariat avec les représentants du personnel.

Dans le même sens, le Groupe a décidé d'accélérer le déploiement mondial du programme de protection sociale **Engie Care** (prise en charge des frais d'hospitalisation / versement d'un capital décès) à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Enfin, le Groupe s'est attaché à ce que tous les salariés en télétravail durant cette crise soient effectivement dotés du matériel bureautique adapté à la situation ainsi que d'une assistance technique informatique.

Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui, laquelle ? Comment votre société s'assure-t-elle que ses salarié.e.s, mais aussi les salarié.e.s de ses fournisseurs, bénéficient d'un salaire décent ?

Réponse apportée :

Une négociation avec les partenaires sociaux est actuellement en cours au sein du Groupe pour mettre en place l'Accord mondial sur les Droits fondamentaux dans lequel il est expressément fait mention qu'« *ENGIE approuve et fait sien le concept de travail décent de l'OIT^[1], tel que défini par l'OIT, à savoir un travail productif qui est convenablement rémunéré* ».

Dans le cadre de la formule des accords d'intéressement dont bénéficient vos salarié.e.s en France, prenez-vous en compte des critères environnementaux et sociaux ? Si oui :

- **Quels sont ces critères ? Ont-ils évolué depuis le 1^{er} avril 2020 ?**
- **Quelle est la proportion de ces critères dans la formule d'intéressement ? A-t-elle évolué depuis un an ?**
- **Quelle est la part des salarié.es concernés ?**

Réponse apportée :

En raison de la coexistence de sociétés juridiquement distinctes, il n'y a pas de système unique d'intéressement et de participation pour le Groupe. Des accords d'intéressement sont négociés dans les différentes structures juridiques en France pour lesquels les critères retenus sont principalement en ligne avec les activités des entités considérées.

Au niveau de la société ENGIE S.A., un accord d'intéressement a été signé le 20 juillet 2020 avec trois organisations syndicales représentatives, au terme duquel les critères extra-financiers représentent plus de la moitié des critères de l'accord.

Dans le cadre de l'épargne salariale, quels sont les fonds bénéficiant effectivement d'un label responsable (CIES, Finansol, Greenfin, ISR) ? Pour chaque fonds proposé, quel est le nom du ou des labels, quelle est sa part en pourcentage de l'encours d'épargne salariale, à quelle proportion des salarié.e.s est-il proposé ? Par ailleurs, quelle est la part des salarié.e.s du groupe, en France et à l'étranger, ayant accès à d'autres formes d'épargne souscrite sur un plan professionnel, notamment en matière de retraite ? Quelle proportion des actifs correspondant à cette épargne est gérée de façon socialement responsable et dispose de « signes de qualité » ? Lesquels ?

^[1] <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

Réponse apportée :

Les salariés peuvent notamment accéder depuis 2007 en France à l'un des premiers fonds d'épargne salariale s'appuyant sur des critères ESG prévus par accord.

En 2012, le Groupe a également créé un des premiers FCPE solidaire dédié dans lequel 5 à 10 % de l'actif est prêté à la SAS *Rassembleurs d'Energies* (filiale à 100 % d'ENGIE, certifiée B.Corp), contribuant au financement de projets d'accès à l'énergie durable. Ces 2 supports représentent près de 10% de l'épargne diversifiée des salariés français.

o **Gouvernance**

Appliquez-vous pour votre reporting fiscal public le standard GRI 207 ?

Si oui : ce reporting porte-t-il sur tous les éléments indiqués dans ce standard et si non, quels éléments avez-vous choisi de ne pas publier et pourquoi ?

Si vous n'utilisez pas ce standard : quelles en sont les raisons et envisagez-vous de l'appliquer à échéance proche (1 à 2 ans) ?

Quelles autres mesures avez-vous ou envisagez-vous de mettre en oeuvre pour répondre à la demande croissante de transparence fiscale de la part de vos parties prenantes ?

Réponse apportée :

Le Groupe publie, depuis plus de 5 ans, les montants d'impôt sur les sociétés payés dans ses principales juridictions d'implantation ainsi que diverses informations permettant de mettre ces chiffres en perspective, en complément des informations détaillées sur l'impôt sur les sociétés qui figurent dans son document d'enregistrement universel. Il communique les données du *Country by country reporting* (CbCR) à l'Administration française en conformité avec la loi en vigueur.

Le Groupe a, par ailleurs, mis en place une politique fiscale soutenable, approuvée par le Conseil d'administration d'ENGIE S.A. et ceux de ses principales filiales, qui remplissent les autres standards du GRI (207-1 à 207-3). Cela démontre l'importance que le Groupe apporte aux sujets fiscaux dans sa politique ESG. Les équipes fiscales veillent au bon respect de cette ambition au quotidien et des procédures de contrôle interne existent pour s'assurer du respect de ces objectifs.

Quel est le périmètre pris en compte pour les ratios d'équité que vous publiez ? Quelle analyse faites-vous de l'évolution de ces ratios ? Cette analyse vous a-t-elle poussé à adapter vos politiques de rémunération ? Si oui, comment ?

Réponse apportée :

Les ratios d'équité sont calculés sur la base de l'ensemble des salariés du Groupe en France. Pour 2020, le ratio entre la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne des salariés en France s'élevait à 9 pour le Président et à 27 pour la Directrice Générale.

Au regard de la mise en oeuvre de la politique d'égalité femmes/hommes de votre groupe, pourriez-vous nous communiquer :

(i) L'agenda et les objectifs chiffrés – atteints ou à atteindre – concernant les sujets relatifs à cette politique (carrière, formation, rémunération, répartition vie privée/vie professionnelle, etc.) à tous les niveaux de responsabilité.

(ii) Si l'application de cette politique d'égalité est appliquée dans toutes les sociétés du groupe aussi

bien en France qu'à l'international. Si non, pourquoi ?

(iii) Si oui, quels moyens spécifiques déployez-vous pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos pays d'implantation où cette notion rencontre des difficultés à s'imposer ?

Réponse apportée :

ENGIE a pour ambition de devenir une référence en termes d'égalité professionnelle et salariale.

Pour cela, le Groupe s'est fixé deux objectifs extra-financiers de rang 1 à horizon 2030 :

- Index de l'égalité femme-homme consolidé Groupe égal à 100 points sur 100 points
- 50% de femmes dans le management du Groupe

Objectifs	Indicateurs	Résultat 2019	Résultat 2020	Cible 2030
Mixité	% de femmes dans le management Groupe	23,5%	24,1%	50%
Equité F/H	Indice d'équité Femme / Homme	Fr. 72 Int. 72	Fr 87 Int 80	Fr. 100 Int. 100

Plan d'actions mis en place pour atteindre les objectifs :

- Elaboration en 2020 de plans d'actions de remédiation dans toutes les entités du Groupe
- Revue des processus
- Implémentation d'un outil de suivi

Mixité :

- Fifty-fifty :

ENGIE a déployé le projet "fifty-fifty" qui vise à créer les conditions nécessaires pour atteindre la parité managériale.

Articulé autour de 6 piliers, 3 étapes, à horizon 2030 : structuration et gouvernance, diagnostic, sensibilisation et communication, adaptation de l'organisation, développement, et partenariats externes.

- Toutes les unités opérationnelles du Groupe sont d'ores et déjà en mouvement pour faire de l'ambition "fifty-fifty" une réalité.

- ENGIE œuvre à la sensibilisation des jeunes publics féminins au travers de l'association "Elles Bougent" qui promeut en France la place des femmes dans les filières techniques.

- Dans le cadre de son partenariat avec le Laboratoire de l'Égalité, ENGIE contribue depuis septembre 2019 à l'élaboration d'un pacte pour l'intelligence artificielle qui veille à ce que les nouvelles technologies sous-jacentes aux processus RH ne soient pas discriminantes en termes de genre.

En décembre 2020, la part des femmes dans le Groupe est de 21,5%. Le taux de femmes dans le management est de 24,1%. Au sein du ENGIE 50, instance constituée des CEO de BU et des directeurs fonctionnels des services centraux, le taux de femme est de 27,6% soit 13 femmes et 34 hommes. Au sein du Comex du Groupe, le taux de femmes est de 36% soit quatre femmes et sept hommes.

Egalité salariale :

ENGIE a pour ambition de devenir une référence en termes d'égalité professionnelle et salariale.

En 2020, il a été décidé :

- D'étendre le calcul de l'index, en retenant la méthodologie définie par le gouvernement français, à l'ensemble des sociétés en intégration globale ayant plus de 250 salariés.
- De consolider l'index sur 3 périmètres : Pays, BU et Groupe

- De positionner l'index consolidé Groupe comme un objectif extra-financier de Rang 1 en fixant des objectifs de moyen et long terme :
 - à l'horizon 2025, a minima un score de 90 points dans chacune de nos sociétés,
 - à l'horizon 2030, un score de 100 points, sachant que l'ambition d'ENGIE à cette échéance est d'afficher un score de 100 points sur 100 points pour l'index consolidé Groupe.
- D'implémenter l'outil d'aide à la décision EQUIDIV à toutes les sociétés du Groupe afin de calculer automatiquement l'index et de diagnostiquer la situation pour en améliorer le score au niveau de chaque société.

Égalité professionnelle

Le 22 novembre 2017, ENGIE a signé un Accord européen à durée indéterminée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et les violences, la prévention du harcèlement sexuel.

Comment vos pratiques de lobbying sont-elles formalisées et comment s'intègrent-elle dans la stratégie RSE de votre groupe ? Pouvez-vous décrire la chaîne de responsabilité de votre société en matière de lobbying ou de relations institutionnelles ? Dans quels cas, l'organe de contrôle de votre groupe (conseil d'administration, conseil de surveillance) peut-il ou doit-il être saisi ? Quels éléments se rapportant à vos pratiques de lobbying publiez-vous (positions publiques, budgets alloués...), et ce pour chacun de vos marchés mondiaux ?

Réponse apportée :

ENGIE dispose d'un code de conduite en matière de *lobbying* qui encadre l'activité de *lobbying* du Groupe ; il répond aux engagements du Groupe en matière de transparence, d'intégrité et de fiabilité. Il interdit et réprime le trafic d'influence et la corruption sous toutes leurs formes et interdit tout financement d'activités politiques, y compris dans les pays où ces financements sont autorisés et encadrés par la loi.

Le Groupe dispose aussi d'une synthèse des pratiques de *lobbying* sur le climat accessible sur son site internet, qui explicite notamment les principales positions du Groupe et les budgets alloués à ces activités.

Comment, concrètement, associez-vous les partenaires sociaux, au niveau du groupe et localement, pour engager votre entreprise dans une transition juste ? Entendez-vous publier leur avis concernant votre plan de vigilance ? Entendez-vous publier leur avis à propos de votre document de performance extra-financière ?

Réponse apportée :

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre opérationnelle sont présentés annuellement aux instances représentatives du personnel et aux représentants des salariés, via les comités existants : le Comité d'Entreprise Européen, le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable et le Conseil d'Administration.

Au niveau local, les entités doivent présenter le plan de vigilance et les obligations issues de la Loi à leurs organisations représentatives du personnel. La bonne application de cette exigence est suivie et vérifiée lors du contrôle interne et lors du rapport de conformité éthique.

Un projet d'accord-cadre mondial est actuellement en cours de renégociation entre ENGIE et 3 fédérations syndicales internationales (INDUSTRIALL, IBB, ISP). La question du suivi du plan de vigilance par les partenaires sociaux est intégrée dans ce futur accord cadre international. La négociation a démarré en septembre 2020 et devrait s'achever à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Cinq questions ont été posées par M. Bernard Delpech

Une des limites de la discrimination positive est qu'elle implique de la discrimination négative. Comment ENGIE compte gérer la démobilité des hommes cadres supérieurs et dirigeants pour qui aucune évolution de carrière n'est compatible avec les objectifs de parité managériale à atteindre en 10 ans ?

Réponse apportée :

ENGIE a pour ambition de devenir une référence en termes d'égalité professionnelle et salariale et, pour cela, le Groupe s'est fixé deux objectifs extra-financiers de rang 1 à horizon 2030 :

- Index de l'égalité femme-homme consolidé Groupe égal à 100 points sur 100 points,
- 50% de femmes dans le management du Groupe.

Il s'agit d'agir pour favoriser un traitement égal des femmes et des hommes en entreprise et pour favoriser la diversité des profils et des compétences, qui contribuent directement à la performance du Groupe.

L'enjeu n'est pas de discriminer contre une catégorie mais bien de privilégier les meilleurs pour les postes à pourvoir, tout en portant une attention particulière à la constitution des viviers de talents mixtes.

Il s'agit bien de transformer la culture des décideurs afin de faire tomber les barrières, biais et autres résistances qui sont autant de freins au développement et à l'évolution professionnelle des femmes en entreprise.

Les femmes représentent, en France plus de la moitié des personnes diplômées chaque année. Il est donc grand temps que la réalité des entreprises en soit le reflet .

Quel est votre rentabilité des capitaux engagés pour 2020 (ROCEp) ?

Réponse apportée :

La rentabilité des capitaux engagés productifs en 2020 (ROCEp) s'élevait à 6,0%.

(les chiffres et calculs sous-jacents sont repris en page 52 dans le data book qui peut être téléchargé sur le site Engie).

En 2019 l'objectif affiché était que 50% des développements des renouvelables soit réalisés pour des clients. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse apportée :

Sur 2019 et 2020, le Groupe a mis en service 6,1 GW de capacités éoliennes terrestres et solaires dont 3,3 GW correspondant à des contrats de type *Corporate PPA* signés avec des clients spécifiques. Après 2 ans, ces contrats représentent donc 54% des nouvelles capacités d'ENGIE, et le Groupe est confiant dans l'atteinte de cet objectif d'environ 50% à l'issue des 3 ans (2019-2021).

Vous avez affiché un programme de 800 M€ de performance sur 2018-2021. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Réponse apportée :

L'exécution de ce programme de performance se déroule comme attendu. A fin 2020, le Groupe a réalisé 84% de la cible à 3 ans de 0,8 Md€.

(Ces éléments sont repris en page 40 de la présentation Résultats 2020 qui peut être téléchargée sur le site Engie).

Total a de grandes ambitions dans l'électricité et le gaz et ce avec la force d' un groupe de 141 Md€ de chiffre d'affaires. Le point essentiel où vous êtes complémentaire est les infrastructures de réseaux. Cela laisse à penser que cette complémentarité peut conduire à une fusion entre vous et Total. Quel est votre analyse sur ce sujet ?

Réponse apportée :

ENGIE s'est doté d'une stratégie cohérente, dont l'opérationnalisation a fait l'objet d'annonces le 18 mai 2021. Le Groupe consacrera la majeure partie de ses investissements de croissance à la transition énergétique (énergies renouvelables et solutions à l'énergie). Le Groupe a la conviction que ceci lui permettra de devenir un acteur de premier plan de la transition énergétique.

Cinq questions ont été posées par l'Association des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du groupe (AG2S) représentée par M. Raymond Bastien

1. Actionnariat salarié

a) Les actionnaires salariés accompagnent le Groupe sur la durée et détiennent à ce jour 3,2% de son capital et 4,26% des droits de vote. En cas de cession à un nouvel acquéreur de tout ou partie des activités concernées par le projet « Bright », quel sera l'impact sur la part de l'actionnariat salarié ?

b) Pouvez-vous confirmer qu'une ORS est envisagée sur l'exercice à venir ?

Réponse apportée :

a) Le taux d'actionnariat salarié est composé des actions détenues directement (nominatif), ou indirectement (via les FCPE et les formules à effet de leviers) par les salariés et anciens salariés du groupe ENGIE. Le projet « Bright » n'est pas finalisé à ce jour. Toutefois, la cession de sociétés n'a pas d'impact direct sur le taux. En effet, les salariés des sociétés cédées peuvent toujours continuer à détenir les actions ENGIE. Les opérations d'actionnariat salarié de type Link font par ailleurs l'objet d'un blocage de 5 ans des parts souscrites (ou 10 ans pour Link+) et le changement d'actionnaire n'est pas un cas de déblocage.

b) ENGIE souhaite développer l'actionnariat salarié et entend utiliser les résolutions soumises à ce sujet à l'Assemblée Générale.

2. Place et rôle de la R&D pour ENGIE

a) Quelle place et quelle priorité le Conseil d'Administration d'ENGIE souhaite-t-il donner à la Recherche et Développement qui est depuis plusieurs années sous investie par ENGIE ?

b) Quels seront les impacts du Projet « Bright » sur les investissements de R&D sur le Groupe ?

Réponse apportée :

a)

ENGIE a consacré, en 2020, 190 millions d'euros à la recherche et développement et à l'innovation et continuera en 2021 ses efforts en la matière. Le Groupe porte la conviction que la Recherche et le Développement sont indispensables à la fois à la performance et à la compétitivité de ses offres, et doivent bien être en cohérence avec les besoins des différents métiers. Le Groupe est particulièrement attentif à ses investissements dans les gaz renouvelables dont l'hydrogène.

b)

L'exécution du Projet Bright conduira à l'affectation à la nouvelle entité créée des activités de R&D correspondant à ses métiers. En 2020, ces activités ont représenté 9% des investissements du Groupe en recherche, développement et innovation.

3. Investissements

A travers ENGIE New Ventures, ENGIE a mis en place un « fonds d'investissement capital-risque » doté de 180 millions d'euros. Des investissements ont été réalisés dans 26 start-ups depuis 2014. Quel bilan le Conseil d'Administration d'ENGIE tire-t-il aujourd'hui de ce fonds d'investissement ?

Réponse apportée :

ENGIE New Ventures est le fond de capital risque du Groupe dont l'objectif est de créer un portefeuille d'options stratégiques pour ENGIE en prenant des participations minoritaires au sein de *startups* aux activités innovantes et prometteuses pour ENGIE, en complément des activités de recherche, développement et d'innovation. Depuis 2014, 27 investissements directs dans des *startups* ont en effet été réalisés, pour un investissement total de l'ordre de 155 M€, dans des *startups* essentiellement situées en Europe et aux Etats-Unis. A date, le portefeuille comporte encore 18 *startups* actives (les autres ayant été revendues ou ayant cessé leurs activités). L'ensemble des investissements se sont pour la plupart matérialisés par des collaborations avec une ou plusieurs entités du Groupe, permettant ainsi à ENGIE de tester de nouvelles offres, tout en explorant de nouvelles options stratégiques (par exemple dans l'hydrogène). Au niveau financier, s'il est encore trop tôt pour faire le bilan puisque l'horizon de temps et de sortie est généralement sur 5 à 7 ans, la valeur du portefeuille est préservée à date, avec une amélioration espérée en horizon de sortie.

4. Recentrage des activités d'ENGIE

a) Aux vues des résultats de ces dernières années et des revers juridiques qu'a connu ENGIE durant l'année 2020, faut-il s'attendre à un désengagement d'ENGIE de son activité BtoC en France ?

b) En Belgique, ENGIE demeure le plus important producteur d'électricité avec 39% de part de marché (nucléaire, renouvelable, centrales à gaz ...). Le gouvernement Belge a décidé d'arrêter le nucléaire en 2025, ce qui va fortement modifier les équilibres entre les acteurs du marché. ENGIE envisage-t-il un désengagement du marché Belge ?

c) Depuis environ 5 ans, ENGIE se désengage de certaines activités liées à l'énergie et cédera prochainement une bonne partie de ses activités de Services via le projet Bright. Est-il prévu de réinvestir tout ou partie des capitaux reçus à la suite des désinvestissements opérés ? Dans l'affirmative, vers quelles activités ?

d) La stratégie de désinvestissement et de remboursement de la dette, ne semble pas produire l'effet escompté sur le cours de bourse, qui reste faible ces dernières années, comparé aux autres sociétés du CAC 40 et de la plupart des grands opérateurs du secteur de l'énergie européens. Qu'envisage le Conseil d'Administration, pour un retour à une meilleure performance de son cours de bourse ?

Réponse apportée :

a)

ENGIE ne prévoit pas de désengagement de son activité BtoC France, qu'il entend continuer de développer, en ligne avec la raison d'être, en apportant aux clients des solutions d'énergie décarbonée et d'efficacité énergétique.

b)

ENGIE n'envisage pas un désengagement du marché belge. Sous différentes formes, ENGIE est un acteur essentiel de l'énergie en Belgique depuis plus de 100 ans. Son ambition est de conforter cette position de leader en se conformant aux ambitions énergétiques des autorités et en répondant aux besoins évolutifs de ses clients. Le Groupe veut contribuer à amener ses clients et le pays vers la neutralité carbone.

A la suite des annonces du gouvernement belge au quatrième trimestre 2020, le Groupe a décidé d'arrêter tous les travaux de préparation qui permettraient de prolonger de 20 ans deux unités nucléaires au-delà de 2025 car il semble peu probable que cette prolongation puisse avoir lieu, compte tenu des contraintes techniques et réglementaires.

ENGIE reste engagé envers la Belgique et à contribuer à la sécurité d'approvisionnement du pays. Aujourd'hui, le Groupe est le plus important fournisseur d'électricité renouvelable du pays, et va continuer de se développer dans ces énergies. Le Groupe aura en 2021 la plus forte communauté de «clients verts», avec 1.000.000 de belges fournis en électricité renouvelable produite localement en Belgique. Le Groupe développe également jusqu'à 3 GW de projets de centrales à gaz. Ces projets pourraient participer aux enchères liées à la mise en place en Belgique du marché de rémunération de capacité au cours du second semestre de cette année, une fois approuvé par les autorités européennes

c)

Le mix d'activités d'ENGIE va évoluer grâce à des revues stratégiques sur les activités non prioritaires, à de nouvelles sorties de pays, à l'alignement sur l'engagement « *Net Zéro Carbone* » et au rééquilibrage de ses activités d'Infrastructures. Ces cessions de 9 à 10 milliards d'euros sur 2021-23 seront réalisées à un rythme soutenu en tenant compte des parties prenantes du Groupe, avec pour objectif de maximiser la valeur pour tous.

ENGIE prévoit des investissements de croissance entre 15 et 16 milliards d'euros sur la période 2021-2023, dont environ 55 % sont déjà engagés. Ces investissements devraient être répartis comme suit : 40-45 % pour les Renouvelables, 30-35 % pour les Infrastructures et 15-20 % pour les Solutions à l'énergie, avec des budgets CO² respectifs. En outre, 80 % de ces investissements devraient être compatibles avec la taxonomie européenne actuellement en cours d'élaboration. L'allocation de ces investissements respectera un processus assorti de critères financiers et ESG stricts. Globalement, la contribution à l'EBIT de ces investissements de croissance devrait s'élever à un milliard d'euros sur la période 2021-2023.

d)

Le Groupe s'est engagé, d'une part, dans un effort de simplification important, et d'autre part, dans l'accélération des investissements dans les renouvelables et les solutions à l'énergie, telles que les réseaux urbains de chaud et de froid, la production décentralisée d'énergies et la mobilité bas carbone, et des services associés. Ces priorités ont pour but d'améliorer la lisibilité de notre business model, la compréhension de nos activités et de leur profil de risque, et de renforcer le profil de croissance du groupe. Ces leviers devraient permettre à terme de renforcer la performance du cours de bourse.

5. Transition Energétique

a) ENGIE ambitionne de produire 15% du bio méthane qui sera injecté dans le réseau de gaz français en 2030. ENGIE s'est engagé à mobiliser 800 millions d'euros d'investissements entre 2018 et 2023, et envisage de porter ce montant à 2 milliards d'euros d'ici à 2030 avec pour objectif de produire 5 TWh de biométhane. Quel programme est prévu afin d'accompagner l'industrialisation de la filière et en baisser les coûts ?

b) ENGIE ambitionne de devenir le leader de l'hydrogène renouvelable, produit à grande échelle à partir d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité...). Seul l'hydrogène vert sera compétitif : l'agence internationale pour les énergies renouvelables estime que les coûts des électrolyseurs pourraient notamment être réduits « de 40% à court terme (horizon 2030) et jusqu'à 80% à long terme », entre autres en augmentant fortement leur taille et leur puissance. Augmenter la taille des installations de 1 MW (puissance classique en 2020) à 20 MW pourrait par exemple « réduire les coûts de plus d'un tiers » selon l'Irena. ENGIE est engagée dans plusieurs partenariats dont Ariane Group et Total. Dans le cadre de l'Alliance européenne pour un hydrogène propre lancé en juillet 2020, la Commission européenne cherche des projets à soumettre avant le 7 mai. Quels sont les projets d'ENGIE dans ce domaine ?

c) La rénovation énergétique des bâtiments est souvent qualifiée de « grand chantier national » et l'efficacité énergétique est au coeur d'une transition énergétique en cours. ENGIE avait fait évoluer son organisation pour répondre à cette priorité nationale sur l'efficacité énergétique en créant « ENGIE Solutions » afin d'offrir aux clients BtoB en France des solutions intégrées répondant à leurs attentes. Le projet de cession d'une partie importante des activités d'ENGIE Solutions semble aller à rebours de ces ambitions affichées, il y a environ un an. S'agit-il d'un virage de stratégie d'ENGIE sur le métier de l'efficacité énergétique ?

d) ENGIE s'est engagé sur une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'Accord de Paris. Cet engagement a été validé par l'initiative SBT (Science Based Targets), coalition créée par le Pacte mondial de l'ONU, le World Resource Institute, le CDP (Carbon Disclosure Project) ainsi que le WWF :

i) Quel bilan fait aujourd'hui le Conseil d'Administration ?

ii) Comment ENGIE se situe-t-il par rapport à la trajectoire fixée ?

iii) Quel est l'impact des rotations d'actifs sur cette trajectoire ?

Réponse apportée :

a)

Pour accompagner la baisse des coûts et l'industrialisation, la filière française de la méthanisation se structure progressivement, notamment depuis 2019 via le Comité stratégique de filière (CSF) "Nouveaux Systèmes Energétiques". Tout un axe est consacré à la méthanisation avec l'objectif suivant : " rendre le biogaz durablement compétitif à l'horizon 2030, en créant simultanément une offre technologique et industrielle en France".

Sur le sujet de l'industrialisation, la période 2019-2021 a lancé une dynamique forte, avec plus de 50 acteurs engagés, et des travaux basés sur le triptyque stratégique suivant :

i) standardiser le design industriel et accélérer l'implémentation de solutions digitales,
ii) identifier et promouvoir les solutions et savoir-faire les plus compétitifs,
iii) disséminer la connaissance et faciliter l'implémentation opérationnelle par l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Pour la nouvelle période 2021-2023 du CSF, les travaux de standardisation et de partage de bonnes pratiques seront poursuivis et complétés par une démarche inédite d'adaptation, de promotion et de diffusion d'une méthodologie d'ingénierie des coûts visant à améliorer la compétitivité des lignes de production des équipementiers du secteur. Cette méthode a déjà été mise en œuvre sur les postes d'injection et a permis de faire baisser leur coût de 30%.

ENGIE, via sa filiale ENGIE BiOZ, est le leader français du secteur par le nombre d'unités de méthanisation en service (16 à ce jour). Ces actifs de production lui permettent d'agir pour

optimiser l'exploitation et améliorer de façon continue les métiers du développement et de la construction.

b)

L'alliance européenne pour l'hydrogène est l'organe de coordination politique des différentes initiatives de soutien à l'hydrogène sur le plan européen. En vue d'obtenir un soutien public, ENGIE présente bien sûr ses projets hydrogène lors des différents appels à projets au plan européen et dans chaque Etat membre. À titre d'exemple, ENGIE a ainsi présenté des projets dans le cadre de l'*Innovation fund* et du *EU Green deal call*.

ENGIE a l'ambition de construire une position forte dans l'hydrogène. Il bénéficie des avantages liés à sa position de précurseur dans cette technologie. L'hydrogène est stratégique pour la décarbonation du gaz car il permet une meilleure intégration des énergies renouvelables, contribue à réduire les émissions des secteurs difficiles à décarboner et les technologies associées deviennent de plus en plus compétitives.

Dans ce contexte attractif, ENGIE affiche des objectifs ambitieux pour le développement à long terme de l'hydrogène. A l'horizon 2030, le Groupe prévoit de :

- développer une capacité d'électrolyseurs de production d'hydrogène vert de 4 GW,
- disposer de 700 km de réseaux d'hydrogène dédiés et de 1 TWh de capacités de stockage,
- gérer plus de 100 stations de recharge.

ENGIE a développé un important portefeuille de projets sur l'hydrogène. Les projets visés pour l'hydrogène vert sont principalement des projets à grande échelle pour des industries fortement consommatrices d'hydrogène, des projets proposant des solutions hydrogène intégrées, notamment pour les mines et d'autres segments de mobilité lourde, des projets de mobilité hydrogène au service des territoires, des projets d'infrastructures hydrogène (réseaux et stockage) ainsi que le développement d'activités de commercialisation d'hydrogène.

c)

Avec la création d'ENGIE Solutions, le Groupe renforce sa position au cœur de la transition énergétique des bâtiments avec une stratégie concentrée sur les Infrastructures énergétiques décentralisées et services d'efficacité énergétique associés, comme le marché global de performance énergétique sur 15 ans, signé en septembre 2020, sur la Région Centre-Val de Loire en France, pour réaliser la rénovation énergétique de 62 lycées.

d)

ENGIE a décidé de renforcer son engagement en faveur de la décarbonation avec l'objectif ambitieux « Net Zéro Carbone » sur les 3 scopes d'ici 2045, en suivant la trajectoire « well below 2°C ». Le Groupe prévoit de réduire l'intensité carbone de sa production électrique à 158 g/kWh en 2030, contre 348 g/kWh en 2017, conformément aux objectifs Science Based Targets.

80% des investissements de croissance du Groupe sur la période 2021-2023 devraient être alignés avec la taxonomie future de l'Union européenne.

ENGIE a démontré à nouveau son engagement en faveur de la sortie du charbon en annonçant récemment au Chili un plan de transformation complet, qui prévoit le développement de 2 GW de capacités renouvelables et la fin de ses activités de production d'électricité au charbon d'ici 2025. L'objectif global reste la sortie définitive du charbon en Europe d'ici 2025 et au niveau mondial d'ici 2027.

ENGIE contribue également à la décarbonation de ses clients. ENGIE a mesuré qu'en 2020 le recours à ses produits et services a permis d'éviter 20Mt CO² chez ses clients. La méthodologie de cette mesure a en outre été rendue publique afin de contribuer à la définition d'un standard ouvert et objectif qui dynamisera le marché de la décarbonation. Le Groupe prévoit de permettre à ses clients d'éviter 45Mt CO² par an d'ici 2030.

Une question a été posée par M. Christian Gaschet (actionnaire au nominatif administré)

L'an passé, ENGIE a estimé avoir répondu à ma question en apportant une solution immédiate à un désordre récurrent depuis cinq ans et condamné par deux fois par le tribunal en 2015 et 2016, mais qui a malgré tout perduré. Ces événements étaient donnés à titre d'exemples.

En tant qu'actionnaire, ce qui m'importe c'est de savoir si ENGIE a depuis mis en place des contrôles faits par des êtres humains aux différentes étapes des encaissements gérés par le système informatique, pour ne pas prendre le risque de soumettre des clients honnêtes au harcèlement de sociétés de recouvrement et cabinets d'huissiers, mandatés informatiquement et sans vérification, alors que les sommes réclamées par la société ENGIE ont été encaissées par elle depuis longtemps aux échéances prévues ? Pour accroître sa productivité, la société ENGIE accepte-t-elle encore de prendre le risque du tout numérique (ou tout digital si vous préférez), qui peut conduire à des situations très douloureuses pour ses clients de bonne foi ?

Réponse apportée :

L'encaissement des virements individuels peut générer des incidents si la référence a été mal saisie par le client, et si cette dernière correspond à la référence d'un autre client. ENGIE conseille donc très fortement l'usage du prélèvement automatique ou des moyens de paiement digitaux comme eTIP pour éviter ce type d'erreur. Ce dernier rencontre d'ailleurs un succès croissant auprès de nos clients. Lorsque le paiement n'a pas été reçu dans les temps, ENGIE réalise systématiquement plusieurs tentatives de contacts auprès du client, via différents canaux (téléphonique, SMS, courrier...), afin de l'alerter sur sa situation, et de trouver une solution. Pour cela, ENGIE s'appuie exclusivement sur des professionnels reconnus de ce secteur, et leur impose des clauses contraignantes au niveau de la qualité des relances qu'ils effectuent en son nom. Des erreurs peuvent se produire, mais elles sont très rares. Concernant votre dossier personnel, votre Service Clients ne constate aucun incident ni contact depuis un an. Il est à votre disposition si nécessaire.

Deux questions ont été posées par l'Association de Défense des Actionnaires Salariés des Groupes ENGIE et EDF (ADAS) représentée par M. Jean-Paul Escoffier

Nous observons qu'ENGIE verse à ses actionnaires pour 2020 un montant de 1,5 milliard d'Euros, alors que pour cette même année 2020 ENGIE accuse une perte de près de 4 milliards d'Euros.

Ainsi le taux de distribution des montants de dividendes est négatif de - 84%.

Comment financez-vous la distribution de ces dividendes ?

Une autre politique des dividendes est possible en limitant le dividende à 50% du résultat net.

Réponse apportée :

La politique de distribution de dividende d'ENGIE est claire et prévoit un montant de distribution s'inscrivant dans une fourchette allant de 65 à 75 % du résultat net récurrent consolidé part du Groupe. Le résultat de référence est donc mesuré au niveau des comptes consolidés et n'intègre donc pas les éléments exceptionnels, tels que les pertes de valeurs ou les résultats de cession, qui peuvent affecter les résultats d'un exercice donné sans rapport avec la performance opérationnelle effective du Groupe sur la période. Cela a notamment été le cas sur l'exercice 2020, durant lequel le Groupe a dû notamment tirer les conséquences du fait que ses unités nucléaires belges ne verraient pas leur durée de vie étendue au-delà de 2025 par les autorités belges. Ainsi, si le résultat social 2020 est effectivement une perte de 3,9 milliards d'euros et le résultat net consolidé part du Groupe une perte de 1,5 milliard d'euros, le résultat net récurrent part du Groupe est bien resté largement positif à 1,7 milliard d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale est donc parfaitement en ligne avec la politique de distribution que le Groupe a annoncée.

Il convient par ailleurs de noter que le Groupe a les moyens financiers de cette distribution, avec une génération de trésorerie opérationnelle (CFFO) de 7,1 milliards d'euros sur l'année 2020, une dette nette qui est restée stable à 22,5 milliards d'euros, et des réserves distribuables de plus de 27 milliards d'euros.

Le journal des Echos nous informe de la décision de la cour de justice Européenne de la condamnation d'ENGIE concernant les bénéfices générés par deux de ses filiales établies sur le Grand-Duché du Luxembourg.

Le tribunal demande à ENGIE un montant de 120 millions d'Euros. La cour montre que c'est une pratique illégale.

Pouvez-vous nous apporter des informations complémentaires sur ce jugement ?

Réponse apportée :

Le 12 mai 2021, le tribunal de l'Union européenne a rendu un arrêt dans le cadre du recours en annulation à l'encontre de la décision de la Commission européenne adoptée le 20 juin 2018 contre le Luxembourg.

Il s'agit d'une affaire d'aide d'Etat relative à deux décisions anticipées émises envers des filiales luxembourgeoises d'ENGIE au début de la décennie 2010.

ENGIE va analyser en détail l'arrêt du Tribunal dans une affaire dans laquelle le Luxembourg a toujours affirmé ne pas avoir fait bénéficier ENGIE d'une aide d'Etat.

Une question a été posée par M. Jean-Baptiste de Riverieux de Varax (actionnaire au nominatif administré)

Dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale, le groupe ENGIE envisage-t-il de se retirer de l'énergie éolienne ? En effet, son impact sur les paysages, l'artificialisation des sols qu'elle génère, l'absence de recyclage des pales et les nuisances pour les riverains en font une énergie peu responsable.

Réponse apportée :

Sous l'impulsion de l'urgence climatique, le développement de systèmes énergétiques renouvelables, diversifiés, robustes est indispensable. ENGIE, en tant qu'acteur mondial de l'énergie est engagé à conduire cette transition pour fournir une énergie abordable, fiable et durable. L'énergie éolienne fait partie du portefeuille d'actifs que nous développons en valorisant au maximum les atouts de chaque solution en fonction des territoires d'implantation et des attentes de nos parties prenantes. Les atouts de l'énergie éolienne sont nombreux et notre exigence en matière environnementale et sociétale est forte.

L'exemple de la France, où nous sommes leader dans l'éolien, illustre bien cette exigence :

- La construction d'un parc éolien nécessite un dispositif de concertation approfondi (environnement et population) avec des mesures d'évitement, de réduction et le cas échéant de compensation ou d'accompagnement. Une fois l'autorisation obtenue, des suivis de l'efficacité des mesures prises sont également obligatoires.

- 94% de nos premières pales démantelées ont été valorisées dont 58% recyclées (récupération de la fibre de verre) et 36% valorisées comme combustible (résine). A noter qu'ENGIE est à l'initiative d'un partenariat, « ZEBRA », rassemblant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur pour fabriquer des pales intégralement (99%) et facilement recyclables.

- Les éoliennes émettent effectivement un peu bruit que nous suivons très attentivement. Il est relativement limité et mesuré, il est de l'ordre d'un bruit de fond, semblable à une

conversation à voix basse à 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation).

- L'emprise au sol des parcs éoliens est limitée (20m² selon l'ADEME et AMORCE). A noter qu'à l'échelle nationale, l'éolien terrestre n'est pas visé parmi les causes d'artificialisation, dont les principales raisons sont la construction d'habitat individuel et de surfaces commerciales (Source FNSafer, 2017).

Par ailleurs, dans le cadre du suivi des attentes de nos parties prenantes, nous réalisons régulièrement des études de perception. Harris Interactive a réalisé en novembre 2020 pour France Energie Eolienne une enquête sur la perception de l'éolien par les Français. Les trois quart (76%) des Français ont une perception positive des parcs éoliens. Fait marquant, mais confirmé sondage après sondage, ce chiffre est identique (76%) chez les habitants des communes situés à moins de 5 kilomètres d'un parc éolien.

Dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale, ENGIE vient d'annoncer sa neutralité carbone au plus tard en 2045 via une trajectoire « bien en-dessous de 2°C ». L'atteinte de cet objectif passera notamment par un fort développement des énergies renouvelables. L'énergie éolienne est un axe central de cette stratégie, avec une ambition de 22GW de nouvelles capacités pour 2030 dans le monde. Cette filière bénéficie en effet d'un bilan carbone extrêmement faible selon le GIEC (11gCO²/kWh, inférieur au nucléaire, 12gCO²/kWh).

*
* *

Paris, le 20 mai 2021

Le Conseil d'administration